



Pourquoi se syndiquer ?

Le syndicat joue non seulement un rôle d'information auprès de ses collègues sur l'évolution de nos carrières, de nos salaires, des réformes concernant la fonction publique, la police nationale.

Il a également la mission de défendre les intérêts individuels des fonctionnaires au travers notamment :

- des **CAP** (titularisation, mutation, avancement, révision de notation, disponibilité, détachement, discipline),
- des **commissions de réformes** (accident, maladie imputable au service),
- ou en **intervenant directement auprès du chef de service** dans le cas de litiges.

Le syndicat joue en quelque sorte le rôle d'avocat face à l'administration.

Le syndicat est présent pour défendre les intérêts collectifs des fonctionnaires dans le cadre notamment des CTP (organisation, fonctionnement, réforme des services, statuts) et des CHS (problèmes liés à l'hygiène et la sécurité).

Pour être **informé(e), représenté(e)** dans les CAP, **défendu(e)** au quotidien,

Il est donc primordial de se syndiquer !

Un syndicat fonctionne également avec les adhésions de ses collègues.

Plus il a de moyens plus il sera efficace pour votre défense. Le prix du timbre varie en fonction de votre grade, il est important de savoir que **66% du montant du timbre est déductible des impôts.**

Parce qu'on ne sait pas ce que l'administration nous réserve, parce qu'on ne connaît pas l'avenir, le syndicat est une écoute, une aide et une sécurité nécessaire voire indispensable à votre déroulement de carrière !

Syndicalement Vôtre !